

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du **mardi** 3 septembre 2019 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Aide financière déneigement rue Pommeraie
 - 5.2 Demande de travaux correctifs chemin Talbot
 - 5.3 Demande remboursement bris de clôture
 - 5.4 Demande d'appui Club de Biathlon Estrie
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Participation au projet Électrification des transports en milieu municipal –
Addère services conseil
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Ajout panneau électrique préau Parc 3R
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Aide financière Club Biathlon Estrie
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Ajout signataire compte bancaire
 - 6.6.2 Autorisation de transaction avec la SAAQ
 - 6.6.3 Formation colloque de zone – directrice générale
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Journée portes ouvertes – Prévention Service sécurité incendie de Stoke
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Achat tondeuse-tracteur
 - 6.8.2 Travaux correctif entrée 272 rue Fauvettes
 - 6.8.3 Avenant travaux de laboratoire RIRL 2019
 - 6.8.4 Annulation appel d'offres travaux de voirie
 - 6.8.5 Travaux correctifs fossé devant 44, 6^e rang
 - 6.8.6 Autorisation détour travaux Val-Joli
 7. Remise des rapports des officiers municipaux.
 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
 9. Autres sujets
 - 9.1 Achat publicité promotion de l'achat local
 10. Avis de motion
 - 10.1 Règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire
 11. Règlements
 - 11.1 Règlement No 559 modifiant le règlement 460 de zonage – Premier projet
 12. Invitations
 - 12.1 Soirée bison Saint-Claude
 - 12.2 Invitation vins et fromage Windsor
 - 12.3 Invitation Bœuf braisé Fabrique Saint-Philémon
 13. Varia
 14. Période de questions
 15. Clôture et levée de l'assemblée

«Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils pourraient être et vous les aiderez à devenir ce qu'ils sont capables d'être.»

Goethe

N° 2352

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **mardi 3 septembre à 19h.**

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Steeves Mathieu, Daniel Dodier, Mario Carrier.

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-185

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-186

D'adopter le procès-verbal du 5 août 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 30 août 2019.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Questions sont adressées au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Aide financière déneigement rue Pommerai

ATTENDU QUE la rue de la Pommerai est une rue privée;

ATTENDU QUE les rues privées ne sont pas desservies par les services publics d'entretien et de déneigement;

ATTENDU QUE les services d'entretien ou autres travaux sur les terrains privés ne doivent pas être à la charge de la population générale par le biais de la taxe foncière.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-187

DE ne pas accéder à la demande des propriétaires de la rue privée au service d'entretien et/ou de déneigement.

DE ne pas accorder d'aide financière pour l'entretien ou le déneigement de la rue privée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Demande de travaux correctifs chemin Talbot

ATTENDU QUE des travaux de réfection du chemin Talbot ont été finalisés en août 2019;

ATTENDU QU'un citoyen demande des travaux sur sa propriété pour s'ajuster à la nouvelle hauteur de la route suite à ces travaux;

ATTENDU QUE les travaux sont conformes et ne portent pas atteinte à la sécurité des usagers de la route.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-188

DE ne pas procéder à des travaux sur la propriété privée du citoyen puisque la propriété n'a pas été endommagée ni touchée par les travaux de réfection du chemin public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Demande remboursement bris de clôture

ATTENDU QU'une citoyenne demande le remplacement d'une clôture qu'elle dit avoir été endommagée par le sous-traitant en déneigement;

ATTENDU QUE le sous-traitant a constaté que sa machinerie ou manœuvre de déneigement n'est nullement responsable du bris de la clôture;

ATTENDU QUE la citoyenne a une entente avec la municipalité à l'effet que celle-ci ne fera pas d'intervention à moins de 2 mètres de cette clôture;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas fait d'intervention sur la portion ci-haut mentionnée ni directement ni par le sous-traitant en déneigement;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-189

DE ne pas remplacer, ni réparer la clôture qui est brisée par le seul poids de la neige et des conditions normales de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Demande d'appui Fondation Papillon – aménagement site de biathlon

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke offre son soutien au Club de Biathlon Estrie qui utilise des infrastructures sur son territoire pour la pratique de ce sport.

ATTENDU QUE le projet d'aménagement d'un site de biathlon via le programme de soutien aux installations sportives représente pour notre communauté un ajout d'opportunités d'activités physiques intéressantes pour notre population.

ATTENDU QUE projet s'arrime parfaitement avec les projets déjà prévus pour ce site avec la Fondation Papillon.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2019-190

QUE la Municipalité de Stoke appuie le projet de la Fondation Papillon pour un «Aménagement d'un site de biathlon» afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 Participation au projet Électrification des transports en milieu municipal – Addère services conseil

ATTENDU QUE l'organisme Addère – services conseil a accompagné la Municipalité de Stoke dans l'élaboration de sa Politique de développement durable;

ATTENDU QUE l'électrification des transports est l'un des projets qui a été retenu dans la banque de projets;

ATTENDU QUE l'organisme Addère – services conseil prépare une demande d'aide financière afin de collaborer avec des municipalités au projet d'électrification des transports.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

DE faire valoir son intérêt auprès d'Addère – services conseil pour participer au projet d'accompagnement vers l'électrification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 Ajout panneau électrique préau Parc 3R

ATTENDU QUE le panneau électrique existant est utilisé au maximum de sa capacité;

ATTENDU QUE des lampadaires supplémentaires sont nécessaires à la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la municipalité à l'intention de faire installer de la ventilation dans la cuisinette du préau.

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE faire remplacer le panneau électrique du préau du Parc 3R dans le poste budgétaire amélioration locative des infrastructures de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.5.1 Aide financière Club Biathlon Estrie

ATTENDU QU'une somme avait été prévue au poste budgétaire d'aide aux organismes;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été présentée au conseil municipal. Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

QU'aux conditions suivantes :

- Remettre des états financiers annuels démontrant l'aide financière accordée par la municipalité et son utilisation à des fins d'entretien des pistes et machinerie.
- Offrir un accès illimité pour toute la saison à ses installations de biathlon situés à Stoke, à tout citoyen de Stoke qui est membre de Biathlon Estrie et qui aura acquitté ses droits d'accès au site ou qui aurait adhéré à toute autre forme d'offre de services de la part du club Biathlon Estrie.

D'accorder une subvention au montant de 2 500 \$ à Club Biathlon Estrie pour l'entretien des pistes et de la machinerie pour la saison 2019-2020.

D'allouer ½ journée machinerie et main-d'œuvre pour des travaux mineurs de réparation des pistes à l'automne 2019, selon les disponibilités du service.

Rés. 2019-191

Rés. 2019-192

Rés. 2019-193

Dans le cas où les exigences n'étaient pas rencontrées, l'organisme devra remettre la somme allouée sur demande écrite ou de façon volontaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Ajout signataire compte bancaire

ATTENDU QUE l'ajout d'un signataire du compte bancaire détenu à la Caisse populaire Desjardins du Haut-Saint-François en l'absence de la directrice générale est nécessaire à la gestion.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-194

D'ajouter Jonathan Lemaire, directeur des travaux publics à titre de signataire des chèques émis par la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 Autorisation de transaction avec la SAAQ

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-195

QUE Jonathan Lemaire, directeur des travaux publics soit autorisé à transiger pour et au nom de la Municipalité de Stoke auprès de la S.A.A.Q. cette autorisation entre en vigueur le 4 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.3 Formation colloque de zone – directrice générale

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-196

QUE Sara Line Laroche, directrice générale soit autorisée à participer au Colloque de zone de l'ADMQ au coût de 90 \$ le 19 septembre 2019 à Magog.

QUE ses frais d'inscription soient payés par la Municipalité et que ses autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.7.1 Journée portes ouvertes – Prévention Service sécurité incendie de Stoke

ATTENDU QUE le préventionniste en incendie a remis à la direction le plan de préparation et réalisation de la journée portes ouvertes qui se tiendra le 6 octobre prochain afin de sensibiliser la population à la prévention des risques d'incendie;

ATTENDU QUE les coûts de cet événement sont absorbés en grande partie par la contribution volontaire des participants ainsi que par des commandites;

ATTENDU QUE des achats doivent être faits avant la tenue de l'événement.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2019-197

DE réserver une somme de 1 500 \$ pour l'activité portes ouvertes du service incendie de Stoke, laquelle somme sera entièrement ou partiellement remboursée par les revenus de l'activité.

D'inciter les conseillers, la population et ses employés à participer à cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 Voirie

6.8.1 Achat tondeuse-tracteur

ATTENDU QU'un tracteur-tondeuse est nécessaire aux opérations de tonte de pelouse pour les différents parcs et espaces verts de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-198

D'acheter un tracteur-tondeuse pour la somme de 3 000 \$ taxes incluses après vérification des prix auprès d'au moins deux fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 Travaux correctifs entrée 272 rue Fauvettes

ATTENDU QUE des travaux correctifs ont été demandés pour la réparation d'une entrée de cour suite aux travaux de la TECQ 2018;

ATTENDU QU'une retenue avait été obtenue pour ces travaux correctifs.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-199

D'autoriser une dépense de 1 300 \$ plus taxes pour faire la correction finale de l'entrée de cour du 272, rue des Fauvettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.3 Avenant travaux de laboratoire RIRL 2019

ATTENDU QUE des travaux de contrôle qualitatif supplémentaires ont été demandés par notre service de voirie.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-200

D'autoriser une dépense supplémentaire de 7 365 \$ plus taxes laquelle dépense est admissible à la subvention des travaux du RIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4 Annulation appel d'offres travaux de voirie

ATTENDU QUE suite à des représentations de citoyens, la municipalité avait prévu revoir la topographie du 4^e rang est;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation écrite a été envoyé auprès de cinq soumissionnaires pour ces travaux.

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE la soumission est au-delà de la limite d'appel d'offres sur invitation.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-201

DE refuser l'offre et de remettre les travaux en 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.5 Travaux correctifs fossé devant 44, 6^e rang

ATTENDU QUE des travaux correctifs ont été demandés pour la réparation d'une entrée charretière sur le 6^e rang causés par les travaux d'entretien de la route;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2019-202

D'autoriser une dépense de 4 675 \$ plus taxes pour faire exécuter les travaux face au 44, 6^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.6 Autorisation détour travaux Val-Joli

ATTENDU QUE des travaux routiers sont prévus sur le territoire de la Municipalité de Val-Joli;

ATTENDU QU'un détour obligera les usagers de la route à emprunter le chemin Carrier.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser la Municipalité de Val-Joli à utiliser le chemin Carrier comme chemin alternatif durant ces travaux d'environ 5 jours entre le 16 et le 30 septembre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 30 août 2019.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement numéro 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 241 112.11 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées 16 550.69 \$ Opérations courantes à payer: 172 283.74 \$
Salaires payés : 52 287.68\$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1 Achat publicité promotion de l'achat local

ATTENDU QUE le journal régional L'Étincelle produit un cahier spécial sur l'achat local;

ATTENDU QUE la municipalité fait aussi la promotion de l'achat local.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

QUE la municipalité de Stoke achète une publicité dans ce cahier spécial pour la somme de 179 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

10.1 Règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire

Le projet de règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire est présenté par la conseillère Lucie Gauthier

Rés. 2019-203

Rés. 2019-204

Rés. 2019-205

Avis de motion est donné par la conseillère Lucie Gauthier que le Règlement 560 modifiant le Règlement 495 Programme de crédit de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

11. Règlements

11.1 Règlement No 559 modifiant le règlement 460 de zonage – Premier projet

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Lucie Gauthier relativement à l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-206

D' le Premier projet - Règlement No 559 modifiant le règlement 460 de zonage dont copie a été remise aux conseillers et à disposition du public pour consultation sur place.

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Invitations

12.1 Soirée bison Saint-Claude

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2019-207

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de deux billets au coût de 60\$ chacun pour les représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 19 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Invitation vins et fromage Windsor

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2019-208

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de deux billets pour les représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le **29 septembre prochain.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.3 Invitation Bœuf braisé Fabrique Saint-Philémon

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2019-209

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de dix billets au coût de 25 \$ chacun pour les représentants municipaux qui participeront au souper bénéfice qui aura lieu le 21 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu que la séance soit levée à **20 h 02.**

Rés. 2019-210

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

*Luc Cayer
Maire*